



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS,
TENUE LE 18 JUIN 2020,
430, ARTHUR-SAUVE, SAINT-EUSTACHE, SALLE 5080

ADOPTÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENCES :

M ^{me} Éliane Cantin,	conseillère
M ^{me} Gabrielle-Ange Gingras,	conseillère et déléguée à l'exécutif du RCP-3L
M ^{me} Isabelle Gélinas,	secrétaire interne
M ^{me} Julie Gaouette,	conseillère
M ^{me} Nadine Rochon,	trésorière
M ^{me} Sylvie Legault,	conseillère
M. Christian Slachetka,	vice-président, 2 ^e délégué à la FCPQ, délégué au comité consultatif de la DG
M. Francis Le Quellec,	conseiller <i>siège à distance</i>
M. Lessead Jaziri,	conseiller
M. Michel Levert,	président et délégué votant à la FCPQ

ABSENCE

M. Gautier Njokou, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, M. Michel Levert, président, ouvre la séance à 20 h 4.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECP – 200618 – 995 Il est proposé par M^{me} Isabelle Gélinas et appuyé par M. Francis Le Quellec, d'accepter l'ordre du jour déposé, avec ajout en 7.1, 7.2 et 7.3 tout en laissant le point « varia » ouvert :

1. Présences et quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du président
4. Adoption du procès-verbal de la séance de l'exécutif du 21 mai 2020
5. Retour sur l'assemblée du 11 juin : dépôt du projet de procès-verbal
6. Trésorerie :
 - 6.1 Résolution pour émission du dernier chèque de paie
 - 6.2 Contrat du secrétariat permanent 2020-2021
 - 6.3 État du surplus prévu au budget
7. Varia :
 - 7.1 Coups de chapeau !
 - 7.2 Conseils d'établissement
 - 7.3 Projet de loi 64
8. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

3. MOT DU PRÉSIDENT

M. Michel Levert remercie les participants de leur présence.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE VIRTUELLE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 MAI 2020

ECP – 200618 – 996 Il est proposé par M^{me} Sylvie Legault et appuyé par M^{me} Julie Gaouette d'adopter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 21 mai 2020 tel que déposé.
Adopté à l'unanimité

5. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU 11 JUIN : DÉPÔT DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Le projet de procès-verbal est déposé comme information. Trente-huit représentants étaient présents virtuellement, de même que 4 substitués.

6. TRÉSORERIE

6.1 RÉOLUTION POUR ÉMISSION DU DERNIER CHÈQUE DE PAIE

ECP – 200618 – 997 Il est proposé par M^{me} Nadine Rochon et appuyé par M^{me} Gabrielle-Ange Gingras.

QUE le comité exécutif du comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles autorise l'émission du dernier chèque de paie de M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire et agente de liaison du comité de parents, terminant ainsi le contrat couvrant l'année scolaire 2019-2020;

QUE la présente décision du comité soit transmise à la Direction du service des ressources financières du CSSMI, ainsi qu'au secrétariat général.

Adopté à l'unanimité

6.2 CONTRAT DU SECRÉTARIAT PERMANENT 2020-2021

ECP – 200618 – 998

M^{me} Isabelle Gélinas demande le huis clos à 20 h 38.

La secrétaire externe quitte la séance.

ECP – 200618 – 999

M^{me} Éliane Cantin demande la levée du huis clos à 21 h 10.

La secrétaire externe revient en séance.

ECP – 200618 – 1000

Attendu que la régie interne du comité de parents accorde le mandat à son comité exécutif d'engager la personne devant assurer le secrétariat permanent du comité de parents (RI : annexe 2, p. 16, 1^{er} alinéa);

Il est proposé par M^{me} Sylvie Legault et appuyé par M. Michel Levert,

QUE le comité exécutif du comité de parents du CSSMI reconduise, pour l'année scolaire 2020-2021, le contrat de M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière pour exécuter les tâches

reliées à la tenue du secrétariat permanent avec une indexation de 2 % ajoutée aux honoraires versés pour l'année 2019-2020, soit 25 194 \$;

QUE la décision soit transmise à la Direction des affaires corporatives et à la Direction des ressources financières du CSSMI.

Adopté à l'unanimité

6.3 ÉTAT DU SURPLUS PRÉVU AU BUDGET

M^{me} Nadine Rochon, trésorière, nous informe que le solde actuel, au 18 juin 2020, est de 15 500 \$. Des dépenses de l'ordre de 5 700 \$ sont en cours. Le surplus final serait donc substantiel, mais ne sera pas reconduit au prochain budget du comité de parents.

ECP – 200618 – 1001

Considérant qu'il est important de favoriser la participation parentale et de développer un sentiment d'appartenance au comité de parents;

Il est proposé par M^{me} Gabrielle-Ange Gingras et appuyé par M^{me} Isabelle Gélinas,

QUE le comité de parents procède à l'achat de 120 port folio embossés à l'effigie du comité, qui seront offerts aux nouveaux membres du comité de parents lors des prochaines rentrées scolaires.

Adopté à l'unanimité

La secrétaire externe procédera à la commande chez 4imprint, avec demande de facturer avant le 30 juin 2020.

6.4 DONS POUR LE 15^E GALA RECONNAISSANCE

Entre les mois de février et avril 2020, il est entré divers dons offerts par des députés et des municipalités pour le 15^e gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire : 3 050 \$. Selon les ressources financières, il serait possible de déposer cette somme en écriture comptable « revenu reporté » et d'aviser en ce sens les divers donateurs.

Le comité exécutif demande qu'un écrit soit exigé de la direction des ressources financières, assurant de la possibilité de cette écriture comptable, avant de procéder au dépôt des chèques.

7. VARIA :

7.1 COUPS DE CHAPEAU

- ❖ **ECP – 200618 – 1002** Il est proposé par M^{me} Sylvie Legault et appuyé par M. Michel Levert,

QUE le comité de parents décerne une motion de félicitations aux enseignants du centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles qui ont effectué, par voie virtuelle, plus de travail que prévu en suivi aux élèves afin d'assurer leur réussite éducative en ces 3 derniers mois d'une année scolaire passablement perturbée par la pandémie.

Adopté à l'unanimité

- ❖ **ECP – 200618 – 1003** Il est proposé par M^{me} Nadine Rochon et appuyé par M^{me} Julie Gaouette,

QUE le comité de parents décerne une motion de félicitations à M^{me} Nathalie Joannette, directrice générale du centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, qui a relevé avec brio en étant très pro active, un début de mandat pleins d'imprévus en cette année de changement de gouvernance scolaire et aussi en cette fin d'une année scolaire passablement perturbée par la pandémie.

Adopté à l'unanimité

- ❖ A l'école Saint-Gabriel (sport-études), la direction a réellement innové en cette fin d'année scolaire perturbée par la pandémie, pour honorer les 120 finissants de 5^e secondaire de cette école. Dans la nuit du jeudi 11 juin, des équipes se sont rendues au domicile de chacun des 120 finissants (originaires d'Amos, de Québec, de l'Estrie, ...) pour installer sur le terrain de leur lieu de résidence une grande photo, réalisée par un imprimeur, de chaque finissant. Une surprise de taille les attendait donc au matin !

7.2 CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Selon les directives du ministère, pour que les réunions virtuelles d'un conseil d'établissement soient légales elles doivent être publiées à tous les parents de l'école avant la tenue de la réunion. Après certaines vérifications, peu de CÉ ont donc tenu des réunions légales à ce jour.

7.3 PROJET DE LOI 64

Projet de loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, présenté par Sonia Lebel, Ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, le 12 juin dernier à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont, entre autres, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il précise diverses exigences relatives au consentement requis préalablement à une collecte, une utilisation ou une communication de renseignement personnel. Il exige, entre autres, l'obtention du consentement du titulaire de l'autorité parentale pour une collecte, une utilisation ou une communication de renseignement personnel concernant un mineur de moins de 14 ans.

M. Michel Levert souligne qu'il y a donc, dans ce projet de loi, plusieurs éléments qui auront des impacts sur l'utilisation de sites utilisés par les écoles et par les technologies de l'information.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ECP – 200618 – 1004 Il est proposé par M^{me} Sylvie Legault et appuyé par M^{me} Julie Gaouette de lever la séance à 21 h 46.

Adopté à l'unanimité



M. Michel Levert, président



M^{me} Isabelle Gélinas, secrétaire interne